

● (2042)

L'importance des transports a été soulignée par les premiers ministres en février dernier. Un réseau moderne et efficace de transport est essentiel à la prospérité de ce vaste pays. Je propose donc que les achats de matériel de transport ferroviaire, aérien, maritime ou routier pour de longues distances donnent maintenant droit au crédit d'impôt à l'investissement, au taux de base de 7 p. 100.

Ces changements apportés au crédit d'impôt à l'investissement se traduiront par des avantages de 500 millions de dollars pour la première année complète d'application soit 150 millions de plus qu'en vertu du régime actuel.

#### Recherche et développement

Un thème qui revenait dans les rapports des groupes d'étude sectoriels que j'ai mentionnés était l'importance d'un soutien approprié à la recherche et au développement.

Le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures en ce sens. Depuis plusieurs années, les dépenses de R&D peuvent être déduites à 100 p. 100. Le budget de mars 1977 a étendu le crédit d'impôt à l'investissement aux dépenses courantes et en capital de R&D.

En avril dernier, j'ai instauré une nouvelle déduction de 50 p. 100 pour les entreprises qui augmentaient leurs efforts de R&D. Le gouvernement a aussi mis en place un ensemble de subventions directes et de subsides à la recherche industrielle.

Je propose de faire encore plus. Le crédit de base d'impôt à l'investissement pour la R&D sera doublé, passant de 5 à 10 p. 100. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le taux sera porté à 20 p. 100. Je tiens cependant à prévoir une aide particulière pour les petites entreprises. Ces dernières, dans toutes les régions du Canada, auront droit à un crédit d'impôt de 25 p. 100 au titre de la R&D.

[Français]

#### Fiscalité des ressources

J'aimerais aborder maintenant la fiscalité du secteur des ressources, et en particulier de l'industrie minière.

Les ministres fédéraux et provinciaux des Finances et des Ressources viennent de terminer un examen approfondi de la fiscalité minière. Le régime fiscal fédéral a été jugé fondamentalement adéquat. On pourrait cependant apporter certaines modifications qui favoriseraient le développement de nouveaux projets. Je veux ouvrir la voie dans ce domaine. Suite à nos dernières réunions, je suis convaincu que les provinces feront leur part.

Je propose donc que le taux d'amortissement des dépenses de développement minier engagées à partir de demain soit porté de 30 à 100 p. 100.

Je propose en outre que, pour les nouvelles mines, le coût des actifs sociaux et des locaux donne droit à l'épuisement gagné. Je prolonge également pour une période indéterminée l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, mesure dont l'industrie minière bénéficiera particulièrement.

#### Budget—M. Chrétien

Aussi, monsieur l'Orateur, les augmentations régionales du crédit d'impôt à l'investissement revêtent également un intérêt particulier pour ce secteur.

Je veux assurer cette industrie du désir du gouvernement fédéral de maintenir l'esprit de coopération fédérale-provinciale qui s'est dégagé de cet examen. Je n'ai pas l'intention d'apporter des changements à la fiscalité qui introduiraient des incertitudes. Je n'atténuerai pas non plus les avantages découlant des réductions fiscales que les provinces pourraient adopter. L'industrie du pétrole et du gaz a aussi bien réagi aux encouragements au fonds de forage. Ces encouragements doivent expirer le 30 juin 1979. J'ai jugé que nous devions continuer à favoriser une exploration active. Je propose donc que cette mesure soit prolongée jusqu'au 31 décembre 1981.

#### Pâtes et papiers

Je souhaite vivement que l'industrie des pâtes et papiers profite de la situation très favorable créée par le fléchissement du dollar canadien. Elle devrait saisir cette occasion pour se moderniser et assurer ainsi sa compétitivité future. Le gouvernement fédéral et un certain nombre de gouvernements provinciaux collaborent en vue de réduire le coût élevé de l'approvisionnement en bois. Ils étudient également les moyens à prendre pour renforcer et moderniser l'industrie.

Deux des mesures proposées dans ce budget contribueront à cette fin. L'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement et sa majoration dans les régions à croissance lente aideront considérablement l'industrie des pâtes et papiers. Celle-ci profitera aussi de la prolongation pour une période indéterminée de l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution des eaux.

#### Logement

Je voudrais annoncer deux mesures qui renforceront le soutien que le gouvernement fédéral fournit au logement. En premier lieu, l'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples sera prolongé d'un an. En second lieu, les promoteurs pourront déduire leurs frais de maintien des terrains encours à partir de demain.

[Traduction]

#### Taxe de vente au niveau des fabricants

J'en viens maintenant à l'une des mesures les plus importantes de ce budget. Je propose de ramener de 12 à 9 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, et ce, à compter de ce soir. Cette mesure profitera à tous les produits actuellement soumis à la taxe de 12 p. 100, à l'exception de l'alcool et du tabac.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** Je ne fume pas et je ne bois pas beaucoup. L'essence, qui n'est pas soumise au taux *ad valorem* de 12 p. 100, n'est pas touchée par cette mesure. Quant aux matériaux de construction, ils continueront d'être taxés au taux réduit de 5 p. 100.